

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance extraordinaire du conseil tenue ce **6 février 2023 à 19 h 00** à laquelle prennent part :

Monsieur Jean-Robert Tremblay
Monsieur Danis Beauvillier
Me Serge Bizier
Madame Martine Lampron
Monsieur Laurier Chagnon
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Monsieur Dominic Doucet, directeur général et greffier adjoint, est également présent.

23-02-030

Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE

23-02-031

Dépôt du projet « Bâtiment de services aux abords du Parc Linéaire » au Fonds Régions et Ruralité – volet II – projets structurants

ATTENDU QUE la Ville de Princeville veut accroître ses services aux abords du Parc linéaire des Bois-Francis ;

ATTENDU QUE le projet de construction d'un bâtiment de services aux abords du Parc Linéaire répond à un besoin identifié par la population ;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville a pris connaissance des modalités du Fonds Régions et Ruralité – volet II – projets structurants ;

ATTENDU QUE la Ville bénéficie d'une contribution financière du Centre de services scolaire des Bois-Francis pour ce projet ;

ATTENDU QUE les travaux et le type d'activités du présent projet sont conformes aux règlements de la Ville ;

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

D'AUTORISER le dépôt du projet « Bâtiment de services aux abords du Parc Linéaire » dans le cadre du Fonds Régions et Ruralité – volet II – projets structurants de la MRC de L'Érable ;

D'AUTORISER monsieur Étienne Couture, directeur des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire, à agir pour et au nom de la Ville de Princeville dans le cadre de ce projet et à signer les documents nécessaires à sa réalisation.

ADOPTÉE

23-02-032

Dépôt du projet « Réfection du parc Laurent-Lacoursière » au Fonds Régions et Ruralité – volet II – projets structurants

ATTENDU QUE la Ville de Princeville souhaite maintenir son offre de service de loisirs et de sports aux citoyens de Princeville ;

ATTENDU QUE le projet de réfection du parc Laurent-Lacoursière répond à un besoin identifié par la population ;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville a pris connaissance des modalités du Fonds Régions et Ruralité – volet II – projets structurants ;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville contribue financièrement audit projet ;

ATTENDU QUE les travaux et le type d'activités du présent projet sont conformes aux règlements de la Ville ;

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

D'AUTORISER le dépôt du projet « Réfection du parc Laurent-Lacoursière » dans le cadre du Fonds Régions et Ruralité – volet II – projets structurants de la MRC de L'Érable ;

D'AUTORISER monsieur Étienne Couture, directeur des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire, à agir pour et au nom de la Ville de Princeville dans le cadre de ce projet et à signer les documents nécessaires à sa réalisation.

ADOPTÉE

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

23-02-033

Levée de la séance

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 19 h 05.

ADOPTÉE

Dominic Doucet, greffier adjoint

Gilles Fortier, maire